



**Thomas MÉNAGÉ**

*Député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Loiret*

Membre de la Commission des lois

Membre de la Commission des affaires européennes

Porte-parole du groupe Rassemblement National et apparentés

**Commission d'enquête**  
**Parc éolien des Génévriers**  
Rue de la Mairie  
45490 COURTEMPIERRE

Montargis, le 26 mai 2023

**Objet** : Contribution à l'enquête publique - Projet éolien des Génévriers

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me permets de vous faire part, par la présente et en ma qualité de Député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Loiret, de ma contribution à l'enquête publique portant sur **la création de trois parcs éoliens (Génévriers Nord 1, Génévriers Nord 2, Génévriers Sud) sur les communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.**

Ce projet est susceptible de **nuire à la qualité de vie des habitants de ces villages et des environs**, dont un certain nombre m'ont saisi **afin de me faire part de leurs vives inquiétudes**. Il apparaît que **le Gâtinais a déjà largement pris sa part en matière d'installation d'éoliennes** et que ce projet fasse l'objet d'un **vif rejet de la part de la population** du fait de ses conditions de mise en œuvre.

Le paysage risque, à cet égard, de se retrouver **saturé du fait des nombreux projets déjà réalisés, acceptés ou qui sont susceptibles de l'être mais sont toujours en cours d'instruction.**

Au-delà de cet aspect purement qualitatif, **l'installation de ces parcs éoliens est susceptible d'avoir un effet non négligeable sur la valorisation des biens immobiliers avoisinants.** La dépréciation qui en résulterait aurait deux effets :

- d'une part, **elle créerait des difficultés sur le marché de l'immobilier dans la mesure où de potentiels acheteurs se trouveraient dissuadés de réaliser leur achat proche de telles installations ;**
- d'autre part, **elle induirait une perte de valeur des biens acquis depuis plusieurs années, souvent à crédit.**

Du point de vue de la préservation du patrimoine local, **les villages concernés jouissent de sites remarquables tels l'église de Treilles-en-Gâtinais ou le château de Courtempierre qui se trouveraient affectés dans leur perspective** par les éoliennes faisant l'objet de l'instruction.

Elles **sont également susceptibles d'affecter le site archéologique *Aquae Segetae*, situé à Sceaux-du-Gâtinais**. J'ai déjà pu attirer l'attention de Madame Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire, sur la potentielle **atteinte portée aux intérêts patrimoniaux du territoire et au musée implanté sur ce site**.

Les acteurs locaux ont réalisé de nombreux investissements **pour assurer l'attractivité de cette zone**, qui présente des atouts historiques. Près de 6 millions d'euros ont été injectés, notamment et également par l'État, afin de valoriser ce site touristique majeur et **il apparaît contradictoire, au vu de cette volonté de valorisation, d'implanter à proximité du site des installations dont le mat peut atteindre 200 mètres de hauteur**.

Enfin, du point de vue de la préservation de la biodiversité, **ces installations se trouvent sur des zones de passage à basse altitude de grues et des champs où s'alimentent ces oiseaux**.

L'ensemble de ces éléments m'amènent à vous faire part de **mon avis défavorable à la création des parcs éoliens concernés par l'enquête publique que vous menez**.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

A blue ink signature of Thomas Ménagé, consisting of a stylized 'M' and 'G' followed by a horizontal line.

Thomas MÉNAGÉ  
Député du Loiret